

Aide à la création d'entreprise



De nombreuses aides existent pour vous encourager dans votre projet. Elles ne sont pas toutes financières et prennent plusieurs formes .

- Exonérations (ACCRE, exonération d'impôts, de charges, ...)
- Aides d'accompagnement (<u>NACRE</u>, « 5 jours pour entreprendre », <u>APCE</u>, <u>Evaluation Préalable à la Création ou</u> Reprise d'Entreprise ...)
- Formations (Financer votre formation, ...)
- Aides financières (<u>Prêt à la Création d'Entreprise</u>, <u>prêt NACRE</u>, <u>Plates Formes Initiative Locale</u>, <u>Réseau</u> Entreprendre, micro-crédit Adie)

A savoir :

• La création pure et simple d'une entreprise

oblige l'entrepreneur à choisir entre l'entreprise individuelle et la mise en société. Son choix doit être dicté bien sûr par ses objectifs mais également par la prise en compte de sa situation de famille, de son régime matrimonial, de son patrimoine...

Il faudra également opter entre la location et l'achat de locaux. Si vous décidez de louer, votre notaire pourra rédiger le bail en portant une attention particulière sur les obligations des parties, la fixation du loyer... Si vous optez pour l'achat des locaux, vous devrez là encore chercher la meilleure solution : acheter vous-même ou par le biais d'une SCI, au comptant ou via un financement...

• La reprise d'une entreprise existante

doit au préalable faire l'objet d'une analyse juridique et fiscale. Cette analyse, menée par votre notaire s'appuiera sur la valeur de l'entreprise, la qualité de sa clientèle et ses perspectives de développement.